

SPÉCIAL

1^{ères} affectations

CONTRÔLEURS / PROGRAMMEURS



SOMMAIRE

- p. 2 Bienvenue
- p. 3 Edito
- p. 4 Les modalités d'affectation
- p. 5/6 Les règles de priorités
- p. 7/8 La rédaction des voeux
- p. 9 Le bulletin d'adhésion

Cher.es collègues

Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour votre réussite au concours de contrôleur des finances publiques.

Dans les jours qui viennent, vous allez être appelés à rédiger votre demande de première affectation.

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d'obtenir satisfaction.

Ce guide a vocation à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux cette demande.

Pour autant, n'hésitez pas à contacter les élus de catégorie B de la CGT Finances Publiques qui sauront vous aider, vous conseiller et vous soutenir dans les démarches administratives inhérentes à votre arrivée à la DGFIP. Vous trouverez leurs coordonnées page 7 de ce guide.

Nous vous souhaitons cordialement à toutes et à tous la bienvenue à la DGFIP.

- **Sébastien WEBER**
Secrétaire national
Pôle formation professionnelle
suivi des écoles et concours
06.17.20.15.16 / 01.55.82.80.83
sebastien.weber@cgt.fr



Vos correspondants Cgt

vous renseigner,

- **Laëtitia BARRIER**
Collaboratrice Nationale CGT
Pôle formation professionnelle
suivi des écoles et concours
07.82.68.49.28
cgtenfip@gmail.com



vous conseiller,

vous défendre...



☛ CE QU'EN PENSE LA CGT

La CGT revendique d'intégrer les 1^{ères} affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée. Elle se prononce pour une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics.

Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

Enfin, la CGT Finances Publiques revendique le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et défend un délai de séjour d'un an entre deux mutations.

Elle réaffirme que le droit à mutation pour convenance personnelle doit être privilégié.

Vous allez rédiger votre demande de 1^{ère} affectation du 7 au 30 juin 2021. Le mouvement national sera publié fin septembre 2021. Au cours du mois de novembre 2021, l'ENFIP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale que vous aurez obtenu. En clair, les formations en dominantes seront guidées uniquement par les besoins des directions !

Depuis 2019, l'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir orienter un stagiaire sur une dominante métier en tenant compte de son appétence pour un domaine d'activité.

Auparavant, la formation de carrière permettait aux stagiaires - notamment ceux issus du concours externe - de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Le fait de positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue remet en cause le choix de la dominante métier qu'ils souhaitent suivre.

Depuis 2015, les règles de mutation sont régulièrement remises en cause au détriment des agents.

Cela a commencé en 2018, par l'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations (sauf situations prioritaires) et la suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

Depuis 2020, l'affectation nationale se fait désormais au département, terminées les affectations fines « Direction-Résidence-Mission / structure ». Les changements de résidences et de services relèvent d'un mouvement local et le directeur peut déroger aux règles pour nécessité de service.

C'est un recul sans précédent, vous ne pouvez plus combiner mobilité géographique et fonctionnelle dans un même temps et l'administration peut vous affecter de manière arbitraire...

Enfin, depuis juin 2016, vous êtes tenus d'exercer vos fonctions au sein de votre 1^{ère} affectation pendant une durée minimale de 3 ans avant de pouvoir solliciter une mutation. Toutefois, cette durée minimale de séjour de 3 ans ne s'applique pas aux agents reconnus prioritaires au titre des priorités de droit afin de prendre en compte les situations personnelles. Dans ce cas, le délai de séjour au sein de votre 1^{ère} affectation est réduit à 1 an

Cette réforme des affectations/mutations traduit la volonté de donner la liberté aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins et cette remise en cause de l'affectation la plus fine possible au niveau national prend tout son sens dans le cadre du « Nouveau Réseau de Proximité » et de la « relocalisation des services ».

Cette énième « réforme » de la DGFIP acte la suppression de la quasi-totalité des trésoreries, une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, le transfert du plan cadastrale à IGN et le transfert de services entiers des grandes métropoles vers les territoires ruraux et péri-urbains.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés donne le vertige. Pour accompagner cette réforme mortifère, l'administration a besoin d'affecter les stagiaires au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est ce qu'elle se propose de faire à travers leurs modalités d'affectation.



LES PRINCIPES D'AFFECTION

Vous allez rédiger votre demande de 1ère affectation du 7 au 30 juin prochain.

Le mouvement national sera publié fin septembre 2021.

Une réunion pour traiter des dossiers difficiles avec les organisations syndicales sera organisée quelques jours avant la publication.

Ainsi, vous connaîtrez votre affectation nationale au moment de votre entrée en formation le 1er octobre 2021.

Ensuite, au cours du mois d'octobre 2021, vous exprimerez des vœux pour obtenir un service sur votre direction d'affectation.

Fin octobre début novembre, vous connaîtrez le service d'affectation locale que vous rejoindrez à l'issue de votre formation en école.

Au cours du mois de novembre 2021, l'ENFIP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale obtenue par le stagiaire. La formation sur la dominante commencera mi-décembre 2021.



LE NIVEAU D'AFFECTION

L'affectation sur un département ou une direction se fait dans le cadre d'un mouvement national : DIRECTION - DEPARTEMENT – TOUT EMPLOI.

Pour les DIRCOFI vous devez désigner les départements d'implantation des services : ex DIRCOFI Centre-Ouest – INDRE ET LOIRE – TOUT EMPLOI.

Pour les DISI vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE - PAU

Pour les contrôleurs programmeurs, vous pouvez seulement demander une DiSI, la DSFPAPHP, le SARH et la DGE. Pour les DISI (Direction interrégionale des services informatiques) vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE – Programmeur et/ou PSE CRA.

LE CLASSEMENT DES DEMANDES

Vous serez affectés en tenant compte de votre rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe seront interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes primera l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Vous pourrez faire valoir votre situation de priorité selon les mêmes modalités que les contrôleurs titulaires (voir pages 6 et 7).



Les Priorités

Il existe 3 types de priorités différentes : pour rapprochement, pour handicap et pour l'accès à un Département d'Outre Mer (DOM).



1. LA PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT

Des possibilités d'apports dans un département sont réservés aux agents titulaires et stagiaires reconnus prioritaires au titre du rapprochement.

☛ Vous bénéficiez d'une priorité pour vous rapprocher de votre :

- 👤 Conjoint-e marié-e, pacsé-e, ou concubin-e ;
- 👤 Des enfants confiés à la garde de votre ex-conjoint-e ou ex-concubin-e en cas de divorce ou de séparation ;
- 👤 D'un soutien de famille ⁽¹⁾ susceptible de vous apporter une aide matérielle et morale si vous êtes divorcé-e ou séparé-e, seul-e avec un ou plusieurs enfants à charge.

⁽¹⁾ Limité aux ascendant-e-s ou descendant-e-s de l'agent-e, aux ascendant-e-s de l'enfant à charge ou aux frères et soeurs de l'agent-e.

☛ Vous devez exercer la priorité :

- 👤 Sur le département d'exercice de la profession du conjoint, ou sur le département de résidence (qui doit être limitrophe du département d'exercice de la profession du conjoint) pour le rapprochement de conjoint-e marié-e, pacsé-e, ou concubin-e ;
- 👤 Sur le département du lieu de scolarisation de l'enfant dont l'ex conjoint à la charge ;
- 👤 Sur le département du lieu de résidence du soutien de famille.

📌 **ATTENTION :** Pour l'Île-de-France tous les départements sont réputés être limitrophes.

Par ex : lieu de travail du conjoint dans le 77, lieu de résidence familiale dans le 92, vous pouvez demander à bénéficier d'un rapprochement sur le 77 ou sur le 92.



RAPPROCHEMENT POUR LES CS PROGRAMMEURS

À ce jour, il n'existe que 66 départements dans lesquels des DISI ont des services implantés, limitant ainsi les possibilités des agents concernés de se rapprocher de leur famille.

À partir du 1^{er} septembre 2018, dès lors qu'il n'existe pas d'emploi informatique implanté dans le ressort géographique du département sollicité au titre du rapprochement, les informaticiens auront la possibilité de demander un rapprochement dans un département limitrophe du lieu d'exercice de la profession du conjoint (ou du lieu de résidence du soutien de famille ou des enfants en cas de divorce ou de séparation), dans le ressort géographique duquel des emplois informatiques sont implantés correspondant à la qualification détenue par les agents.



2. LA PRIORITÉ POUR HANDICAP

Si vous ou votre enfant êtes en situation de handicap vous pouvez bénéficier de la priorité.

Vous ou votre enfant devez être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion) comportant la mention « invalidité ».

La priorité pour handicap ne s'applique qu'à un seul département.

Cette priorité donne lieu à mutation après examen par l'administration.

VOUS DEVEZ JUSTIFIER D'UN LIEN AVEC LE DÉPARTEMENT DEMANDÉ :

-  **soit un lien familial ou contextuel** : vous devez produire un courrier expliquant ce lien et présenter toute pièce justificative que vous pouvez fournir à l'appui.
-  **soit un lien médical** : vous devez présenter un certificat médical de l'établissement de soins dans lequel vous êtes suivi ou qui atteste du lien médical entre le handicap et le département demandé.

3. LA PRIORITÉ POUR L'ACCÈS À UN DOM

Elle porte sur les 5 départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion.

Plusieurs critères sont pris en considération par l'administration pour estimer que vous possédez des attaches familiales et matérielles dans le département d'outre-mer sollicité.

Il faut remplir au moins 2 conditions sur les 5. Dans ce cas, votre demande fera l'objet « d'un examen attentif au titre des situations individuelles et familiales particulières » pour le DOM concerné.

Les critères permettant d'apprécier la proximité d'un agent avec un DOM :

-  **Le domicile d'un parent proche** : il s'agit du domicile d'au moins un parent proche de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) : père, mère, grands-parents, enfant.

Les demandes prioritaires au titre du CIMM ou du rapprochement sont interclassées entre elles au rang de réussite au concours.

-  **L'assujettissement à la taxe d'habitation** de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) depuis au moins 3 ans.
-  **Le lieu de scolarité ou d'études** : il convient que l'agent ait suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieures.
-  **Le lieu de naissance** : il s'agit du lieu de naissance de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin).
-  **Le domicile de l'agent** : il convient que l'agent justifie de l'établissement de son domicile dans le DOM concerné avant son entrée à la DGFIP. En cas de promotion, la situation est appréciée à la date de la nomination dans le corps.

Conseils pratiques pour rédiger sa demande

Votre demande de mutation peut comporter autant de vœux que vous souhaitez.

Vos vœux doivent être classés par ordre décroissant de préférence (on met en premier le vœu qu'on souhaite vraiment obtenir...).

En pratique, vous ne devez surtout pas vous limiter à demander votre département d'origine au risque de vous retrouver affecté d'office dans un département que vous n'auriez pas demandé et qui vous mettrait en difficulté.

C'est pourquoi, vous devrez très certainement formuler des vœux en région parisienne, car une majorité d'entre vous serez affectés sur la région île de France.

Il est plus « confortable » d'être affecté auprès d'une grande gare parisienne qui dessert sa région d'origine qu'à l'autre bout de la France...

A titre indicatif, Vous trouverez page suivante un exemple de demande pour le département du Loiret, y compris en rapprochement.

ATTENTION : des services de plusieurs directions peuvent être implantés sur un même département.

Exemple : sur le département du Loiret, il existe des services de 4 directions différentes : la DRFIP 45, la DIRCOFI Ouest, la Disi Ile-de-France et la DNEF.



LES ÉLUS CGT DE LA CAP N°6 DES CONTRÔLEURS : elusb@cgt.fr

🗨️ **Michel RABILLARD** : m.rabillard@cgt.fr 📞 06.32.07.39.93

🗨️ **Marie-Alice BOURRIER** : marie-alice.bourrier@dgfip.finances.gouv.fr

🗨️ **Marie CHARON** : marie.charon@dgfip.finances.gouv.fr

🗨️ **Erika CORROYETTE** : erika.corroyette@dgfip.finances.gouv.fr

🗨️ **Nadia DJIAB** : nadia.djiab@dgfip.finances.gouv.fr

🗨️ **Pierre DUFFAU** : pierre.duffau@dgfip.finances.gouv.fr

🗨️ **Célia ROUQUET** : celia.rouquet@dgfip.finances.gouv.fr

🗨️ **Thami FATHI** : thami.fathi@dgfip.finances.gouv.fr

PENSEZ-Y

- ▶ **Confiez le double de votre fiche de vœux aux élus de la CGT Finances Publiques. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).**
- ▶ Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les directions et structures proposées.
- ▶ Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.

Comment formaliser le vœu de rapprochement

SUR L'IMPRIMÉ 157 - SD ;

CADRE 3 : INDIQUER :

- ☞ Le type de rapprochement ;
- ☞ Le département de rapprochement ;
- ☞ La résidence de rapprochement ;

SUR L'IMPRIMÉ 157 - I - SD FORMALISER LE VŒU.

DDFiP / DRFiP sans résidence rapprochement.

Ne pas oublier de joindre les justificatifs vous permettant de bénéficier de la priorité.

157 - SD

Direction générale des finances publiques
Service des Ressources Humaines
Sous-Direction de la Gestion des
Personnels et des Parcours Professionnels
Bureau RH 2A - Pôle C
Télédoc 826

DEMANDE DE PREMIERE AFFECTATION

Candidat admis au concours de contrôleur des finances publiques

Concours 2019 - Année 2020	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Rang de classement au concours</td> <td style="width: 50%;">Réservé administration</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">292</td> <td></td> </tr> </table>	Rang de classement au concours	Réservé administration	292	
Rang de classement au concours	Réservé administration				
292					

1 INFORMATIONS AGENT	
Nom de famille :	Nom d'usage :
Prénom :	Situation de famille :
Département de naissance :	Nombre d'enfants à charge :
Date de naissance :	Profession du conjoint :
Adresse :	Numéro :
	Voie ou rue :
	Code postal :
	Commune du domicile :
Contact :	Téléphone :
	Adresse messagerie : courrier-web@hotmail.fr
2 INFORMATIONS CANDIDATURE	
Direction de candidature :	Type de concours :
<i>Pour les agents déjà en fonction à la DGFIP :</i>	
N° DGFIP :	Grade :
	Affectation actuelle :
3 PRIORITÉS DEMANDÉES - Je demande le bénéfice des priorités suivantes :	
a. Priorité pour rapprochement (un seul choix possible) <i>de conjoint.</i> au département de <i>Loiret</i>	
b. Priorité pour soins à enfant atteint d'une invalidité à la résidence de :	
c. Priorité pour agent handicapé à la résidence de :	
d. Affectation dans un DOM	
4 QUALIFICATION POUR UN EMPLOI DE SECRÉTARIAT A LA DIRECTION GÉNÉRALE	
Pratiquez-vous habituellement le traitement de texte ?	OUI
Formation suivie dans cette spécialité :	formation bureautique pack office
5 DEMANDE LIÉE (avec un(e) autre lauréat(e) appelé(e) à la même date)	
Nom :	Prénom :
	Rang :
6 DATE	
À	le
7 RÉSERVÉ ADMINISTRATION	

TU ES MUTÉE À
600 BORNES DANS
UNE ZONE SENSIBLE!
C'EST QUOI LA
BONNE NOUVELLE ?



C'EST
PROVISOIRE
PENDANT
5 ANS.

157-I-SD

DEMANDE D'AFFECTATION

Intercalaire n° 1/31

Code de direction :

Nom de famille :	Département			
Nom d'usage :				
Prénom :				
Affectations sollicitées dans l'ordre décroissant des préférences				
Choix	Code Direction	Libellé de la direction	RAN	Missions / Structures
1	450	DRFiP Loiret	Loiret	Rapprochement
2	450	DRFiP Loiret	Loiret	Tout emploi
3	R45	DiRCOFi Ouest	Loiret	Tout emploi
4	D77	DiSi Ile-de-France	Loiret	Tout emploi
5	A40	DNEF	Loiret	Tout emploi
6				
7				



NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFiP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

.....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité) OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

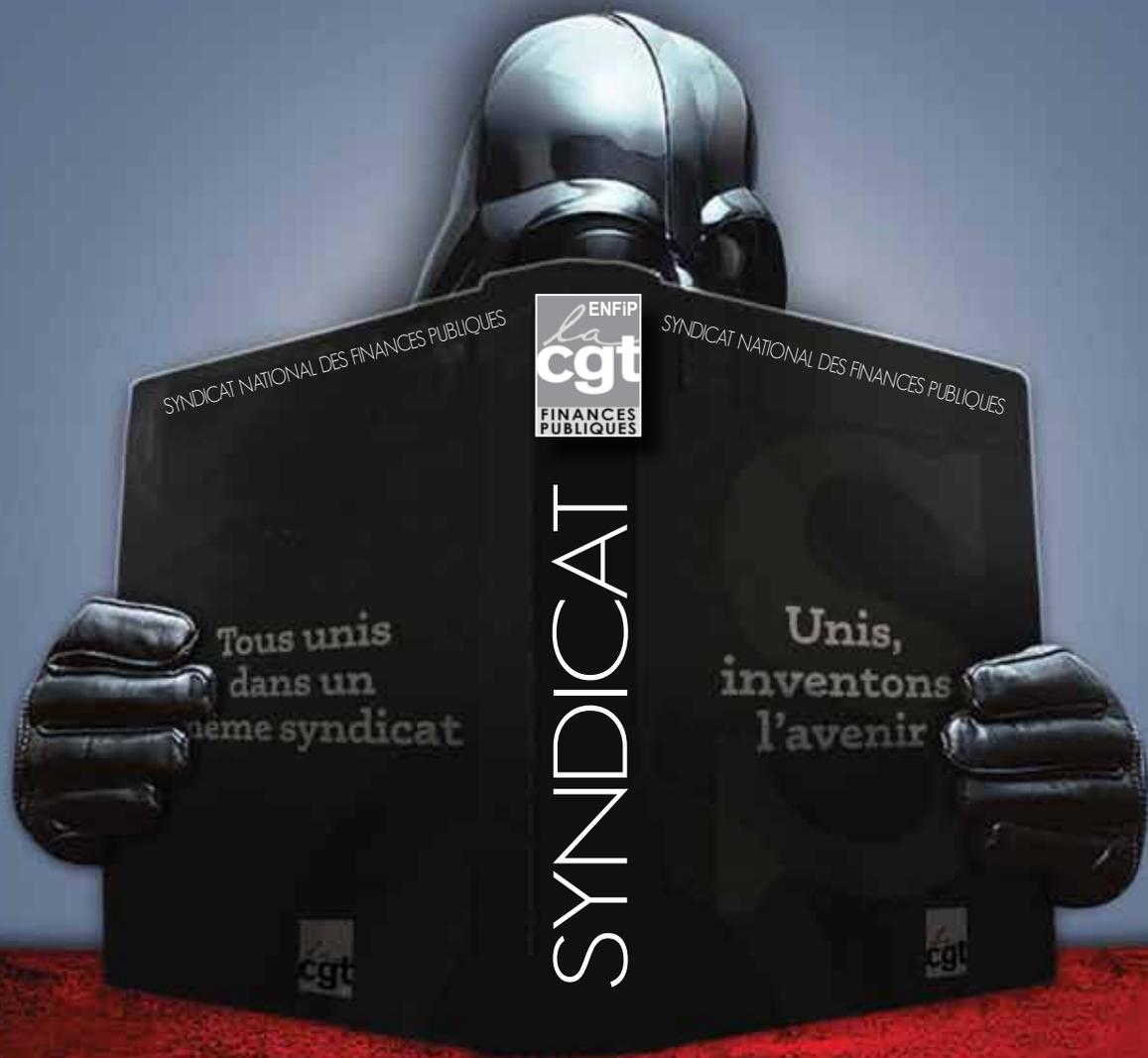
VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :

Montant de l'adhésion : Contrôleur-Stagiaire : 60 €



MÊME LES PLUS SCEPTIQUES ONT FRANCHI LE PAS



ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS...
REJOIGNEZ-NOUS

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63 • www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

